

Procès-verbal

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

3 juin 2013

Approuvé par la commission de la formation et
de la vie universitaire du 23 septembre 2013

Le CEVU de l'Université d'Angers s'est réuni en séance plénière le 3 juin 2013 à 14h30 dans la salle du conseil de la présidence, 40 rue de rennes, sous la Présidence de M. Peltier.

Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Philippe ALLAIN	Présent
Carole AVIGNON	Présente
Aziz BALLOUCHE	Présent
Laurent BORDET	Procuration
Mélissa BESNARDEAU Suppléant : Aliénor JAGUENEAU	Absent
Mylène BOURCIER Suppléant : Nicolas DUMENIL	Présent
Alphonse CALENDIA	Présent
Phuong Lien CARION Suppléante : Laëtitia MOUETAUX	Présente
Gaëlle CHEVALLEREAU Suppléante : Lucie PEPIN	Procuration
Régis COUTANT	Absent
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Présente
Wesley DELAGE Suppléant : Abdelkarim GRIRA	Procuration
Baudouin FEIDEL Suppléant : Timothée WADOUX	Absent
Sonia NOUR Suppléante : Chloé DUCHENE	Absente
Sylvain GODET Suppléante : CUISNIAK Alexia	Absent
Fabrice GUERIN	Absent
Guido HULSMANN	Présent
Antoine JACQUET Suppléant : Gaël SAINT JALMES	Présent
Nathalie JOUSSET	Présent
Cyrille LAHEURTE	Excusé
Félicien LEMAIRE	Présent
Pascal LENOIR	Procuration
Philippe LERICHE	Présent
Nathalie LUSSON	Présente
Sabine MALLET	Présente
MARC Tifenn Suppléant : Thomas LEFORT	Procuration
Lucile MERBAH Suppléante : Aurore GUILLERMIN	Absente
Nelly MERCIER Suppléant : Yoann GOSSE	Absent
Mohamed Nana KABA Suppléant : Sadiou DIALLO	Absent
Sandra PALMERO	Procuration
Jérémy PLANCHENault Suppléante : Isabelle NEVEU	Présent
Ghislaine PLAUD	Procuration

Loïc PULIDO	Procuration
Jérémy QUILLERÉ Suppléant : Vincent COUSSEAU	Présent
David RULENCE	Présent
Aymeric SEASSAU	Absent
Christelle TRAON	Absente
Bruno VISSE Suppléante : Julia LERAY	Absent
19 membres élus présents, 8 procurations, 13 absents	

♦ **Membres présents invités :**

Mme Bernard, vice-présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique

M. Dumas, Assesseur à la pédagogie, UFR LLSH

Mme Rebillard, Conseil Régional

1. Informations.....	5
2. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2013	6
3. Elections au sein du comité master	6
4. Présentation du C2i - Annexe 1	8
5. Présentation du sport de haut niveau (SHN) - Annexe 2	9
6. Création du master mention « science ingénierie et management de la santé » parcours MAN-IMAL « ingénierie et management de la sécurité sanitaire et nutritionnelle autour du tryptique animal-homme-alimentation »	11
7. DU « Epistémologie et Méthodologie de la recherche en tourisme » (ITBS).....	12
8. Offre d'Unités d'Enseignement Libres (UEL) 2013/2014.....	14
9. Conventions : renouvellements et créations	18
9.1. Renouvellements :	18
9.1.1.Convention de coopération dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues Master 1 DIL-FLE (Didactique des langues et du français langue étrangère) entre l'Université d'Angers, l'Université du Maine et l'Université François Rabelais	18
9.1.2.Convention de coopération pour l'enseignement dans le domaine de la sociolinguistique et de la didactique des langues (M2 recherche) entre l'Université d'Angers, l'Université du Maine et l'Université François Rabelais.....	18
9.1.3.Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : assurance, banque, finance Spécialité : chargé de clientèle particuliers entre l'Université d'Angers et l'Association Interbancaire pour la Formation par l'Apprentissage	18
9.2. Partenariat International :	18
9.2.1.Convention relative à la délivrance du diplôme de licence Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme, Hôtellerie entre l'Université d'Angers et l'Université Royale de Phnom-Penh (Cambodge)	18
9.2.2.Convention relative à la délivrance d'un double diplôme de master entre l'Université d'Angers et l'Université Nicolas Copernic de Toruń (Poland).....	19
10. Demandes de financement "FSDIE"	20
11. Modifications des modalités de contrôle de connaissances : rentrée 2013/2014 (Annexe 3)	23

M. Peltier informe que le Président ne peut présider cette séance car il a été retenu par une réunion de dernière minute. Il prie les membres du CEVU de l'excuser.

1. Informations

Délocalisation d'un master 2 Psychologique gérontologique

M. Allain informe le CEVU des contacts pris entre le département de psychologie de l'Université d'Angers et l'association AMDOR 2000 en Martinique. La Martinique est un des départements dont les besoins sont importants en gérontologie. L'Université d'Angers a été sollicitée pour délocaliser le master 2 de gérontologie. Les modalités de ce partenariat ainsi qu'un projet de convention ont été discutés. Cette formation pourrait débuter à la rentrée prochaine.

M. Peltier ajoute que d'un point de vue technique, l'association a accepté les termes proposés dans la convention. La convention doit être visée par les différents services. De ce fait, elle ne peut être présentée pour avis aux membres du CEVU ce jour. Un partenariat avec l'AMDOR 200 existe déjà pour une licence professionnelle "ludothécaire".

L'association souhaite pouvoir communiquer sur l'ouverture de cette formation sous réserve de l'avis du prochain CEVU, afin d'organiser les recrutements dès la prochaine rentrée.

Pour éviter tout malentendu, M. Peltier souhaite que le CEVU se prononce sur la possibilité de communiquer sur la "potentielle"ouverture de la formation en septembre 2013, en spécifiant bien sous réserve de la validation par la tutelle universitaire de l'Université d'Angers.

M. Allain ajoute que des enseignants de l'Université sont impliqués dans ce projet. L'encadrement des mémoires se fera à Angers en associant des psychologues de terrain et des gérontologues sur place.

M. Ballouche rappelle que les points soulevés lors de la présentation de la convention relative à la licence professionnelle ludothécaire en Martinique portaient notamment sur la justification du partenariat avec une association et le positionnement de l'Université Antilles Guyane.

M. Rexand Gallais informe que dans le cadre de ses fonctions à l'université de Paris V, il travaillait déjà avec l'AMDOR 2000. L'Université d'Antilles Guyane n'a pas les moyens de se développer dans tous les domaines de formation.

M. Peltier demande au CEVU de se positionner par rapport à l'autorisation pour l'AMDOR 2000 de faire une publicité conditionnelle sur l'ouverture de la formation de master 2 à compter de septembre 2013.

Le CEVU émet un avis favorable moins une abstention.

M. Peltier fait part à l'assemblée des informations suivantes :

Calendrier prévisionnel des réunions du CEVU pour l'année universitaire 2013/2014 :

- Lundi 23 septembre 2013 - 14h30
- Lundi 21 octobre 2013 - 14h30
- Lundi 25 novembre 2013 - 14h30
- Lundi 20 janvier 2014 - 14h30
- Lundi 24 février 2014 - 14h30
- Lundi 14 avril 2014 - 14h30
- Lundi 26 mai 2014 - 14h30
- Lundi 30 juin 2014 - 14h30

Démission de M. Frouin (collège étudiant) : Mme Nour devient de ce fait titulaire.

Réunion annuelle de bassin le 14 juin 2013 entre les enseignants du secondaire et les enseignants du supérieur - Faculté des Sciences

Le but de cette rencontre est d'échanger sur une base disciplinaire avec les enseignants du secondaire afin de mieux connaître le public et les récents changements de programme.

L'an dernier, la réunion avait été plébiscitée à la fois par les enseignants du secondaire et par ceux de l'Université. Une information par mail a été faite via les responsables administratifs.

2. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2013

M. Peltier indique que l'approbation de ce procès-verbal est reportée au prochain CEVU.

3. Elections au sein du comité master

M. Peltier fait un rappel de la composition déjà validée :

- le Vice-président CEVU
- le Vice-Président Relations Internationales
- le Vice-Président Etudiant ou son représentant
- la Vice-Présidente déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique
- Le Vice-Président du Conseil Scientifique ou son représentant

Elections par le CEVU :

- 2 enseignants ou enseignants-chercheurs élus au CEVU
- 2 représentants étudiants élus au CEVU
- 1 représentant BIATSS élu au CEVU
- 4 représentants étudiants non membres du CEVU

- Représentants des composantes :

- 8 assesseurs à la pédagogie ou leur représentant

- Invités :

- 1 représentant de la CCI
- 1 représentant de la région
- 1 représentant du BAIP
- 1 représentant du comité d'expansion

M. Peltier ajoute que les responsables des masters concernés seront conviés en fonction des thèmes ou des filières abordés.

La 1ère réunion de ce comité aura lieu le 10 juin 2013 à 9h, salle du conseil.

Il propose les candidatures suivantes pour les différents collèges :

Collège enseignants :

- Christophe Daniel
- Alphonse Calenda

Collège étudiants (élus CEVU) :

- Jérémy Quilleré
- Vincent Cousseau

Candidatures étudiantes (hors CEVU) :

- Sarah Legeas
- Antoine Tanguy
- Aïmed Yacini

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces candidatures.

Les élus BIATSS au CEVU sont déjà présents au sein de plusieurs commissions. M. Peltier propose d'ouvrir la possibilité de candidater à l'ensemble des personnels BIATSS de l'Université.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

M. Peltier informe que les représentants du monde socio-économique seront M. Neveu pour la CCI et M. Musset pour le comité d'expansion.

4. Présentation du C2i - Annexe 1

Mme Cavaro Ménard, chargée de mission "C2i" depuis septembre 2012 présente ce point (annexe 1). L'objectif est d'homogénéiser la certification du C2i au sein de l'Université en gardant les spécificités des composantes.

Le C2i est acquis si l'ensemble des compétences est acquis. Elle insiste sur l'importance du travail collaboratif. Le Ministère souhaite valoriser le C2i afin qu'il soit mieux connu auprès des entreprises. Les étudiants ont tout intérêt à valoriser le C2i sur leur curriculum vitae.

M Peltier rappelle que le référentiel licence doit être décliné en terme de compétences et que le C2i peut servir d'exemple.

M. Leriche ajoute que le C2i fait partie des enseignements obligatoires à l'UFR Sciences et qu'il fait l'objet d'une évaluation. Il est étonné que l'évaluation soit présentée ici comme non obligatoire.

Mme Cavaro rappelle que si la certification n'est pas obligatoire dans toutes les composantes, par contre, les activités réalisées au sein du C2i peuvent donner lieu à une validation et à une note.

M. Leriche souhaite que les étudiants de 1ère année soient mieux informés afin de mieux comprendre l'intérêt du C2i dans leurs cursus universitaire. Une meilleure communication pourrait améliorer la motivation et le taux de réussite.

Mme Cavaro prend acte de cette remarque et fera en sorte que les objectifs soient mieux présentés aux étudiants.

Suite à la demande de M. Ballouche sur la mise en place des C2i "métiers", Mme Cavaro répond qu'un collègue de l'ISTIA travaille sur les métiers de l'ingénieur. Elle souhaite faire appel aux compétences au sein des différentes composantes pour la mise en place des C2i "métiers".

M. Ballouche prend l'exemple des métiers de l'environnement et de l'aménagement durable pour les masters en écologie/environnement et de géographie. Un certain nombre de compétences mériteraient une certification. Pour les étudiants sortants, l'existence d'une certification représente un "plus".

M. Peltier répond qu'il faut avant tout trouver des enseignants souhaitant s'investir dans ce domaine. L'équipe pédagogique pourrait réfléchir à l'articulation avec la cellule C2i.

Mme Cavaro ajoute que le Ministère définit les différentes compétences à évaluer pour chaque niveau à travers un cahier des charges.

Mme Mallet fait part d'une difficulté à l'UFR SPIS liée au départ en retraite du correspondant informatique et à son remplacement tardif par un ATER.

M. Peltier estime qu'il est effectivement difficile de demander à un ATER de s'investir sur une période très courte. Un renouvellement des correspondants complique l'organisation.

Mme Cavaro rappelle l'importance de l'investissement des correspondants C2i dans les composantes.

M. Peltier remercie l'ensemble de la cellule C2i pour le travail important effectué.

5. Présentation du sport de haut niveau (SHN) - Annexe 2

M. Peltier rappelle le lien étroit entre l'investissement sportif et intellectuel. Il rappelle que le CEVU a validé la mission de médiateur "sportif de haut niveau" pour l'année en cours.

M. Piétrini présente ce point (annexe 2).

M. Peltier ajoute que dans le cadre de l'activation du pôle universitaire angevin et des échanges avec les autres établissements d'Angers, il s'avère que l'université d'Angers possède une spécificité tant au niveau des installations sportives que du personnel en place au SUAPS et il paraît assez logique que la coordination revienne à l'Université d'Angers, établissement fédérateur. Cela représente aussi un intérêt d'image au niveau local, national voire international.

M. Piétrini ajoute qu'il est en attente des résultats de l'Aviron. L'Université d'Angers est bien représentée dans cette discipline. Dans le domaine de l'équitation, il ajoute également que P. Touzaint (Pôle France de Saumur) participe au championnat d'Europe. Malgré un emploi du temps très chargé, il a validé brillamment son 1er semestre.

M. Piétrini ajoute que la Ville d'Angers cherche à s'appuyer sur les clubs et non plus sur les pôles "sportifs".

A la demande de Mme Rey sur la place du département dans cette réflexion, M. Piétrini répond que pour l'instant il n'a pas encore de contact avec le conseil général.

M. Rulence interroge M. Piétrini sur la communication avec les clubs et les lycées.

M. Piétrini répond que de par son parcours professionnel, il connaît très bien les associations angevines. En tant qu'ancien président de club, il a également constitué son propre réseau de communication avec les associations. Pour les parents qui souhaitent obtenir des informations sur les aménagements possibles, il serait préférable qu'ils prennent contact dès le mois de juin plutôt qu'en septembre.

M. Leriche estime que les aménagements ne peuvent être traités qu'au cas par cas. Il estime qu'il n'est pas nécessaire de demander à l'ensemble des composantes de réfléchir sur des aménagements car certaines n'accueillent jamais de sportifs de haut niveau.

M. Piétrini répond qu'il est demandeur d'informations sur les possibilités d'aménagement. Il constate qu'au niveau du profil type, il y a toujours une forte demande pour l'IUT, ce qui ne paraît pas très cohérent par rapport au volume horaire d'enseignement. Pour les études courtes, il est conseillé d'étaler la formation sur 3 ans. La plupart des étudiants viennent à l'UFR Sciences, à l'UFR LLSH et à l'ISTIA (à peu près 50 demandes) mais beaucoup d'étudiants ne sont pas identifiés car ils ne prennent pas contact avec le SUAPS. M. Piétrini rappelle que le but n'est pas de faire du "chiffre" mais de rendre un service.

A la demande de Mme Avignon sur l'octroi de dispense d'assiduité de ces étudiants, M. Piétrini répond par l'affirmative. Cependant la plupart de ces étudiants préfèrent opter pour un aménagement de leur emploi du temps.

Mme Avignon estime que l'aménagement des emplois du temps est très compliqué. Il s'agit vraiment du "cas par cas", de plus ces étudiants sont difficilement identifiables.

M. Rulence souhaiterait avoir plus d'informations sur ce que peut demander un sportif de haut niveau en terme d'aménagement.

M. Piétrini se propose de faire une note globale.

M. Planchenault souhaite connaître le nombre d'étudiants bénéficiant du statut de sportif de haut niveau à l'IUT et demande s'il serait envisageable d'ouvrir une formation à l'IUT uniquement pour ce type d'étudiants.

M. Piétrini répond qu'une quinzaine d'étudiants sont concernés à l'IUT avec des aménagements très variables. Il pourrait être envisageable de constituer une formation avec ces profils d'étudiants "sportif de haut niveau". De ce fait, les étudiants en provenance d'autres régions seraient de ce fait tentés de postuler à l'Université d'Angers.

M. Peltier remercie M. Piétrini pour le travail réalisé.

**6. Création du master mention « science ingénierie et management de la santé »
parcours MAN-IMAL « ingénierie et management de la sécurité sanitaire et
nutritionnelle autour du tryptique animal-homme-alimentation »**

Mme Jousset présente ce dossier. Ce projet est financé suite à l'appel d'offre "IDEFI" qui supporte les initiatives d'excellence en formations innovantes. Ce projet est porté par ONIRIS, l'école vétérinaire nantaise, à laquelle s'ajoutent trois partenaires : l'Université de Nantes, l'Université d'Angers et l'ESA. L'objectif est de créer un parcours complet dont la 1ère étape est formalisée par la proposition d'ouverture d'un master 2 pour la rentrée prochaine. L'idée est d'ouvrir un parcours dans le master déjà existant « science ingénierie et management de la santé » lequel a déjà 2 parcours recherche : biosignalisation cellulaire et moléculaire et un parcours physiologie humaine et modèles expérimentaux. Ce master est rattaché à l'UFR Médecine et l'UFR SPIS. Une convention de reversement lie ONIRIS et chacun des trois autres partenaires.

L'objectif est de proposer une formation permettant de faire face aux problèmes de santé homme/animal sachant qu'il existe de plus en plus d'interdépendance dans l'alimentation, la gestion des risques sanitaires et la résistance aux antibiotiques.

La construction se fera progressivement avec une réflexion sur la création d'un master 1 spécifique et d'une licence professionnelle. L'accès pourra se faire par les licences existantes. Il est envisagé un développement ultérieur vers un programme Erasmus Mundus et probablement vers un doctorat.

La formation est construite sur 5 UE thématiques : la filière de production, les risques biologiques et chimiques, l'épidémiologie (structures, organisation), la politique sanitaire et enfin les risques et transferts nutritionnels. L'une des forces de cette formation est l'interdisciplinarité et l'objectif est de recruter des étudiants de filières différentes. Dans le cadre des projets tuteurés, les étudiants en provenance de filières différentes travailleront par petits groupes afin de favoriser l'approche interdisciplinaire des problèmes soumis.

La réalisation du stage, la rédaction et la soutenance du mémoire ont lieu au 2ème semestre.

Il s'agit pour l'Université d'Angers d'un projet innovant avec une collaboration régionale excellente sans oublier un apport en moyen humain (1 poste d'assistant enseignement et 1 poste orienté "TICE" (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement).

M. Calenda constate qu'un certain nombre de méthodologies et d'outils sont déjà développés dans des formations existantes. Il demande comment va se situer ce parcours par rapport aux autres formations existantes dont les thématiques sont proches.

M. Peltier répond que dans la perspective d'un rapprochement dans l'espace régional, il était très important de se positionner sur ce projet. Il ajoute que les flux ne devraient pas être importants et ne devraient pas "assécher" la formation. Dans le cadre d'un IDEFI, il ne s'agit pas d'une réaffectation de fonds mais d'un projet avec de nouveaux moyens. Pour le moment, il n'est envisagé qu'un master 2. Il y a toujours une interrogation sur la mise en place d'un M1 spécifique ou sur l'articulation avec un M1 existant.

M. Calenda souhaite que l'on soit vigilant sur les flux et les publics qui seront drainés. Il faudra voir à quel master il sera rattaché. Il estime qu'il y aura une concurrence avec les formations déjà existantes.

M. Planchenault demande si par rapport à l'intitulé de la mention et du parcours, le ministère a fait des remarques.

M. Peltier répond qu'il n'y a pas de retour du Ministère à ce sujet. Il remercie Mme Jousset pour cette présentation.

7. DU « Epistémologie et Méthodologie de la recherche en tourisme » (ITBS)

Mme Rey explique que ce projet de DU est né du constat suivant : un certain nombre d'étudiants avec un master 2 dans un domaine autre que le tourisme souhaitent poursuivre en doctorat dans le domaine de la recherche en tourisme.

Jusqu'à présent, ils s'inscrivaient dans un master 2 de tourisme afin d'acquérir les notions nécessaires pour poursuivre sur une thèse.

Face à cette situation, l'idée est venue de proposer un DU leur permettant de suivre essentiellement les séminaires et conférences et d'acquérir les connaissances et les compétences pour poursuivre vers une thèse.

Suite à une interrogation de M. Hülsman, M. Morice répond que le tourisme n'est pas une discipline en tant que telle. Le choix d'enseigner dans le domaine du tourisme se fait par exemple après une thèse de géographie, d'économie ou de sociologie avec comme contenu un intérêt pour le tourisme. De nombreux ouvrages sont parus dans ce domaine.

Mme Rey note que ce questionnement est récurrent depuis 20 ans. Le tourisme est bien développé et tout est fait pour faire reconnaître cette discipline.

M. Leriche s'interroge sur les financements de thèses. En l'absence de M2 dans l'année, les étudiants ne sont pas éligibles aux bourses. Avec un DU on prive les étudiants de cette éligibilité.

A cela, M. Morice répond que dans le domaine du tourisme peu d'étudiants bénéficient de bourses ministérielles.

A la question de M Daniel sur le fait que ce DU serait une année zéro de doctorat, M Morice souligne que cette formation est aussi ouverte aussi à des étudiants étrangers, leur permettant ainsi d'être accompagnés dans la méthodologie à la préparation d'une thèse de doctorat.

M. Hülsman demande si la formation ne pourrait pas être prise en charge par l'école doctorale.

M. Morice répond qu'il ne s'agit que d'une formation d'une centaine d'heures avec une recherche très spécifique. La question est de savoir si on souhaite que l'école doctorale prenne tous les champs disciplinaires.

M. Daniel s'interroge sur la justification de la création de ce DU et sur l'enseignement dispensé en volume horaire.

M. Morice estime pertinent d'encourager les étudiants à s'inscrire dans ces champs de réflexion à travers ce DU.

Mme Rey ajoute que les séminaires proposés aux étudiants du DU sont aussi proposés aux étudiants de master souhaitant poursuivre vers une thèse.

M. Daniel remarque l'absence d'économiste dans la liste des enseignants. Il faut différencier l'économie de la gestion.

M. Leriche demande pourquoi ne pas faire le choix de faire repasser un nouveau master plutôt qu'un DU.

M. Morice répond qu'auparavant en collaboration notamment avec les géographes, un master recherche intégrant le champ du tourisme était proposé. Cela fonctionnait plus ou moins bien. M. Violier a également proposé de consacrer une trentaine d'heures à la recherche dans le cadre du master professionnel pour les étudiants souhaitant s'engager vers une thèse. Cela restait cependant un peu succinct pour engager une dimension recherche. Le DU permet d'aller plus loin.

M. Peltier rappelle que ce DU s'adresse plutôt à des personnes qui seraient dans le cadre d'une modification de projet (jeunes professionnels) ou à des étudiants venant d'autres champs disciplinaires.

Il faut dissiper les craintes : les étudiants de master qui ont pour objectif de poursuivre vers une thèse ne seront pas contraints à s'inscrire à ce DU au "préalable".

M. Morice partage totalement cette position.

M. Ballouche constate que la finalité recherche d'un certain nombre de masters a de plus en plus de mal à se mettre en place dans les filières telles qu'elles existent.

M. Peltier propose au CEVU de voter sur ce DU. Le CEVU émet un avis favorable avec 19 votes pour, 3 votes contre et 5 abstentions.

8. Offre d'Unités d'Enseignement Libres (UEL) 2013/2014

M. Peltier souligne un réel dynamisme en terme de créations d'UEL. Ce concept d'enseignement d'ouverture permet aux collègues de s'exprimer à travers un certain nombre de propositions. Ces UEL représentent une réelle richesse à exploiter.

M. Dumas fait remarquer l'effort considérable de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines sur l'augmentation de l'offre UEL. Il s'agit d'une réelle participation à l'effort collectif et il souhaite à ce titre que le financement des UEL soit revu en prenant en compte les effectifs étudiants.

M. Peltier souligne la création de 19 UEL cette année. Un certain nombre d'UEL ont été supprimées du fait de la révision du cadrage avec Anjou Inter-Langues. En effet, des enseignements de langues de niveaux confirmés ne sont plus proposés car ils ne correspondaient pas à des enseignements d'ouverture. Deux niveaux sont conservés : débutants et faux débutants.

A ce propos, M. Peltier souhaite avoir l'avis du CEVU sur le maintien du volume horaire des UEL d'Anjou Inter-Langues à 36 heures avec l'attribution de 2 ECTS sachant que le cadrage classique prévoit 16 heures d'enseignement qui donnent lieu aussi 2 ECTS. Il précise qu'un volume de 16 heures de cours pour explorer une langue n'est pas suffisant.

A la demande de M. Leriche, M. Peltier indique que le coût par étudiant est tout à fait comparable au coût d'un enseignement classique.

M. Planchenault demande si ces UEL auront lieu dans le créneau habituel du jeudi. M. Peltier répond que pour Anjou Inter-Langues le planning est spécifique, ce qui oblige les étudiants à vérifier la compatibilité avec leurs emplois du temps.

M. Leriche souhaite que ces créneaux soient affichés en amont sur le site web d'Anjou Inter-langues.

M. Ballouche estime que le choix de l'étudiant doit se faire en fonction de son emploi du temps. Cette information est à diffuser aux réunions de rentrée.

M. Peltier met au vote la proposition suivant : "maintien des UEL Anjou Interlangues à 36 heures et attribution de 2 ECTS". Le CEVU émet un avis favorable avec une abstention.

Il liste ensuite les créations d'UEL pour la rentrée 2013/2014 et met au vote les demandes de créations :

- **Avis favorable à l'unanimité sur les créations d'UEL suivantes :**

- UEL "Graine d'entrepreneur" niveau 1 et niveau 2 (*SUIO IP*)

- UEL "Aux origines de la guerre sainte" : croisades et Jihâd au Moyen Age" (*UFR LLSH*)

- UEL "Initiation à l'histoire environnementale" (*UFR LLSH*)

- UEL "Accompagnement du vieillissement" (*UFR LLSH*) : M. Peltier précise que cette UEL est mise en place en collaboration avec l'association APIL (association pour l'innovation et la longévité).

- UEL "L'Antiquité aux Beaux-Arts" : une réinvention" (*UFR LLSH*)

- UEL "Initiation au logiciel statistique R" (*UFR Sciences*)

M. Leriche précise que l'utilisation de ce logiciel est transversale. Le logiciel est aussi utilisé par les biologistes. La capacité est limitée par rapport à la capacité des salles d'informatique. L'UEL est cependant proposée sur les semestres pairs et impairs.

- UEL "Chimie et cosmétiques" (*UFR Sciences*)

- **Avis favorable du CEVU à l'unanimité sur les créations suivantes sous réserve d'apporter des modifications et des précisions :**

- UEL "Connaissance du terroir et des appellations" (ITBS):

M. Leriche précise que M. Redois qui propose l' UEL "Paysages et terroirs viticoles" a contacté le responsable de cette UEL, M. Monnier afin de s'assurer que les contenus sont bien différents. Les contenus ne sont effectivement pas les mêmes.

M. Leriche propose que les mots clés soit complétés sur la fiche "connaissance du terroir et des appellations".

Cette UEL sera proposée aux semestres 1, 3, 5. Le volume horaire sera de 16 heures étudiant.

- UEL "accompagnement scolaire" (responsable pédagogique : J Prugneau - UFR LLSH) :

A la demande de M. Planchenault, M. Peltier propose de rayer la mention "étudiants qui ne se destinent ni à l'enseignement, ni à l'intervention sociale" (rubrique public non concerné). Cette UEL est proposée en coordination avec l'association AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et en collaboration avec la Ville d'Angers.

- UEL "Tackling European Issues (connaissance de l'Europe)- UFR LLSH :

Cet enseignement se fait en langue anglaise mais M. Ballouche précise qu'il ne s'agit pas d'un enseignement d'anglais. M. Dumas ajoute que M. Bioteau, chargé des relations internationales à l'UFR LLSH souhaite ouvrir cet enseignement aux étudiants d'Erasmus, un certain nombre de places devrait être réservé à ces étudiants.

Mme Avignon précise qu'il faut retirer "dossier à faire chez soi" et laisser "contrôle continu".

Elle ajoute qu'il serait opportun de traduire les mots clés en anglais et en français.

- UEL "Penser le monde du travail" (UFR Médecine) :

Mme Avignon soulève le fait que lorsque l'on parle de contrôle continu cela implique 2 notes. M. Peltier répond qu'il est difficile d'avoir 2 notes pour un volume d'enseignement de 16 heures.

Mme Avignon ajoute que ce point n'est pas très clair pour les enseignants.

M. Peltier propose que la procédure d'évaluation de cette UEL soit précisée.

- **Avis favorable du CEVU avec 1 abstention sur l'UEL suivante :**

- UEL "la globalisation financière des économies" (UFR DEG) :

M. Peltier précise que les compétences ont été revues. Le CEVU propose d'exclure les étudiants en L3 sciences économiques.

- **Cadrage des UEL :**

Mme Avignon remarque que dans le cadrage la phrase doit être corrigée comme suit :

Le volume horaire prévu doit être en principe de 16 heures étudiant par UEL (~~selon répartition cours, TD, TP~~). Le comité licence avait déjà fait cette remarque et a consacré du temps à l'étude de ce dossier.

M. Peltier précise que maintenant le TD équivaut au TP.

- **Report d'UEL**

- **UEL "Initiation à l'histoire de la peinture, du dessin et de la gravure" (ITBS)**

- **UEL "Initiation à l'architecture" (ITBS)**

- **UEL "Le théâtre populaire a-t-il un sens aujourd'hui ?" (ITBS)**

- **UEL "Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : histoire d'une modernisation" (ITBS)**

M. Peltier remarque une incohérence par rapport à ces 4 fiches : 1 seul et même enseignant (M. Birotheau) ne peut assurer l'ensemble de ces enseignements sur un créneau identique. L'ensemble du champ d'intervention paraît également très vaste.

Mme Rey répond que la solution est de répartir les enseignements sur des semestres et des jours différents.

Mme Avignon estime qu'un enseignement ne doit pas être proposé si le responsable ne peut en assurer les cours dans les créneaux réservés aux UEL. Elle ajoute que les volumes horaires indiqués sur ces fiches doivent être de 16 heures.

Dans l'attente de précisions sur la nature des intervenants et sur le chevauchement des créneaux horaires, ces 4 UEL sont reportées.

- **UEL "Initiation à la langue et culture indonésienne" (ITBS)**

Cette UEL est reportée au prochain CEVU, le conseil d'UFR n'ayant pas validé cette fiche.

- **UEL "Ecriture d'un scénario de court métrage" Responsable pédagogique : Marie-Paule Morellini (UFR DEG)**

M. Peltier indique que cet enseignement correspond vraiment à un enseignement d'ouverture. M. Daniel indique que vraisemblablement Mme Morellini a le statut de vacataire.

M. Ballouche ajoute que des UEL ont déjà été refusées car portées par des vacataires.

M. Peltier propose de reporter cette UEL dans l'attente de vérification du statut de la responsable pédagogique.

9. Conventions : renouvellements et créations

9.1. Renouvellements :

9.1.1. Convention de coopération dans le domaine du français langue étrangère et de la didactique des langues Master 1 DIL-FLE (Didactique des langues et du français langue étrangère) entre l'Université d'Angers, l'Université du Maine et l'Université François Rabelais

9.1.2. Convention de coopération pour l'enseignement dans le domaine de la sociolinguistique et de la didactique des langues (M2 recherche) entre l'Université d'Angers, l'Université du Maine et l'Université François Rabelais

M. Peltier indique qu'il s'agit d'un point d'information. Pour ces conventions, les collaborations sont déjà engagées avec des échanges multipartites entre équipes pédagogiques.

M. Rulence souhaite avoir pour les prochains renouvellements des éléments permettant de situer la formation.

9.1.3. Convention de partenariat relative à la licence professionnelle dénomination nationale : assurance, banque, finance Spécialité : chargé de clientèle particuliers entre l'Université d'Angers et l'Association Interbancaire pour la Formation par l'Apprentissage

M. Peltier indique que cette convention a été soumise à l'avis du service juridique et de la DAF. Mme Favreau ajoute que la licence professionnelle est ouverte en apprentissage, avec un statut un peu particulier puisque qu'il s'agit d'un partenariat avec le centre d'apprentissage des professions bancaires (Association Interbancaire pour la Formation par l'Apprentissage). Cette formation a accueilli 15 étudiants cette année et l'objectif est d'atteindre 25 étudiants l'année prochaine.

9.2. Partenariat International :

9.2.1. Convention relative à la délivrance du diplôme de licence Mention : Ingénierie des Services, parcours Tourisme, Hôtellerie entre l'Université d'Angers et l'Université Royale de Phnom-Penh (Cambodge)

M. Morice présente ce point. L'Université Royale de Phnom-Penh est une université d'Etat. Il s'agit d'une délocalisation de formation. Dans le cadre de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) de la région Asie-Pacifique, un certain nombre de contacts ont été pris depuis 2008. L'ambassade de France au Cambodge est impliquée puisqu'elle a financé les premiers échanges. Ce parcours de licence s'adresse à de nouveaux entrants provenant de filières comme LEA ou histoire mais également aux étudiants de BTS "tourisme" souhaitant poursuivre vers un L3. Les semestres 5 et 6 sont consacrés au cours. Le stage a lieu pendant les mois de juin, juillet et août. Cette formation permet aux étudiants ayant un bon niveau

de français d'élargir leurs débouchés professionnels vers le tourisme, sachant que le tourisme est en expansion au Cambodge.

Cette formation accueillera une vingtaine d'étudiants. La 4ème année de licence au Cambodge correspond à une L3 en France. Les professionnels intervenants sont majoritairement des professeurs de français ou des gestionnaires qui commencent à s'intéresser au tourisme. Des étudiants formés en master 2 à l'ITBS vont également intervenir dans cette licence.

M. Morice ajoute qu'au Cambodge, il n'y a pas vraiment de "spécialistes" dans le tourisme. L'idée de ce programme est aussi de voir comment accompagner des collègues dans des thèses orientées vers le tourisme.

M. Planchenault s'interroge sur l'article 6 : pour les étudiants de l'Université Royale de Phnom-Penh ayant validé la 3ème année de la licence de tourisme, il sera possible de suivre un master à l'UFR ITBS de l'Université d'Angers, après examen des dossiers".

M. Morice répond qu'à l'ITBS, il s'agit de master "intégré", une sélection se fait dès le M1. Il précise que les étudiants cambodgiens ne viendront suivre des études en France qu'avec l'attribution d'une bourse de l'Ambassade de France. La procédure de recrutement est identique pour les étudiants de l'ITBS et ceux de l'Université de Phnom-Penh, c'est à dire l'accès en M1 se fait après un examen de dossiers. Il précise néanmoins que les étudiants pourront poursuivre vers un autre master au sein de l'Université.

M. Ballouche s'interroge sur les frais spécifiques mentionnés dans l'annexe financière. M. Morice répond qu'il n'y a pas de frais spécifiques. Les frais d'inscription sont de 400 euros, 150 euros sont récupérés par la composante permettant notamment de financer les missions d'enseignement prévues. Cependant, sans l'ambassade de France cette licence ne pourrait pas être financée.

M. Ballouche indique que dans l'annexe financière à l'article 1, il faudrait enlever "spécifique".

M. Peltier met au vote cette convention. Le CEVU émet un avis favorable avec 4 abstentions.

9.2.2. Convention relative à la délivrance d'un double diplôme de master entre l'Université d'Angers et l'Université Nicolas Copernic de Toruń (Poland)

Mme Rey présente ce dossier. Cette formation s'adresse aux étudiants polonais anglophones en s'appuyant sur le master anglophone déjà mise en place à l'ITBS. M. Hülsman fait part de son expérience. Il précise que les étudiants polonais ont un très bon niveau. M. Peltier estime que les conditions de recrutement ne sont pas suffisamment détaillées.

M. Peltier met au vote cette convention. Elle est approuvée à l'unanimité. M. Saint-André signera cette convention le 14 juin prochain à Toruń.

10. Demandes de financement "FSDIE"

M. Morice présente ce point. Ces dossiers ont été étudiés par la commission vie étudiante du 27 mai 2013. Il précise que les projets initiés dans le cadre de Campus Day sont pris en charge financièrement à 100 %. Un comité technique a été mis en place pour l'organisation de l'évènement. Un vote a été réalisé parmi les étudiants pour le choix d'un nom pour l'évènement. Le nom de Campus Day a été retenu.

Association Diversité "Klibres" : Campus Day

Klibres propose dans le cadre du Campus Day de sortir un numéro spécial. La commission a émis un avis favorable sous réserve que l'association rencontre la direction de la communication et présente un nouveau budget prévisionnel revu à la baisse (sans les présents et les frais de missions). Cette parution ne se substituera pas à l'UA MAG qui est un support institutionnel. Un comité éditorial sera chargé notamment de réajuster le nombre d'exemplaires.

Mme Rey souhaite que l'ensemble des campus (y compris Cholet et Saumur) puisse avoir accès à cette revue.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention de 3928 euros.

Association ACEPA : L'ACEPA organise une assemblée générale des étudiants de pharmacie. La commission vie étudiante a émis un avis favorable pour 3500 euros. Il est attendu 200 participants. Il a été rappelé aux étudiants l'importance de valoriser l'Université dans le cadre de ce séminaire.

Mme Carion répond que le logo sera bien intégré au visuel du Tshirt.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 3500 euros.

Association UGEAC UNEF : Bourse aux livres

Il a été soulevé lors de la commission vie étudiante des coûts importants relatifs à l'édition des flyers et des affiches. La commission a proposé de prendre en charge les coûts liés à la communication de l'évènement (flyers, affiches...).

Le CEVU suit à l'unanimité l'avis de la commission vie étudiante : "pas de financement FSDIE" - Prise en charge de l'édition par le service reprographie".

Association UGEAC UNEF : Edition du guide de survie de l'étudiant :

L'initiative est intéressante mais le traitement de l'information a été remis en cause par la commission qui a émis un avis défavorable.

La commission a constaté que les contenus étaient trop engagés et certaines informations n'étaient pas actualisées. L'association doit veiller à plus de neutralité dans ses discours et plus de fiabilité dans l'information. Il a semblé également pertinent d'élargir ce projet à d'autres associations.

Mme Lusson remarque qu'il n'y a aucune source citée par rapport aux photos et aux images utilisées.

De manière générale, dans le cadre de leur projet les étudiants doivent vérifier si les images sont libres de droit.

Le CEVU émet un avis défavorable sur ce projet à l'unanimité moins un vote pour.

Association UGEAC UNEF : séminaire de formation des élus étudiants : Ce projet est intéressant. Il s'inscrit dans la continuité des séminaires organisés tout au long de l'année par différentes associations. Ce type d'évènement est intéressant dans la perspective du renouvellement des représentants étudiants élus dans les conseils. Toutefois, la commission a émis un avis défavorable en l'état. Le mois de septembre n'a pas semblé opportun pour fixer cet évènement (rentrées universitaires, Campus Day). La commission a proposé à l'association de présenter un projet plus rigoureux. Le CEVU suit l'avis de la commission et émet un avis défavorable à l'unanimité moins une abstention.

M. Lemaire s'interroge sur le rôle des commissions et leur pouvoir de décision.

M. Morice répond que le dossier complet a été envoyé aux membres en incluant les observations de la commission. Lors de la commission, les étudiants viennent défendre leur dossier ce qui permet d'aller plus loin sur la qualité du projet.

M. Peltier ajoute que si la demande de M. Lemaire est tout à fait légitime, il faut souligner le travail important fourni par les membres de la commission vie étudiante.

M. Ballouche informe que pour certains projets, le CEVU a émis un avis différent de celui de la commission vie étudiante.

M. Jacquet ajoute qu'il a été évoqué lors de la dernière commission vie étudiante, la révision de certains critères notamment relatifs aux projets de voyages. Dans ce cadre, il propose qu'un groupe de travail "élargi" avec des membres du CEVU soit mis en place.

Il considère qu'il faudrait peut-être plus de transparence pour les membres du CEVU sans pour autant que cela alourdisse les séances du CEVU.

Association BDE IFEPSA (UCO) : projet de développement des activités physiques et sportives au sein d'un village rural du Rwanda :

Le bureau des étudiants de l'IFEPSA participe au projet en soutenant 2 étudiants inscrits à l'Université d'Angers qui partiront au Rwanda pour échanger et partager des bonnes pratiques en matière d'activités physiques et sportives avec l'association Solidarité Rwandaise.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission vie étudiante.

M. Leriche s'interroge sur la différence de traitement avec le projet des tréteaux. En effet, ces deux projets concernent peu d'étudiants : 2 étudiants pour l'IFEPSA et 1 étudiante pour les tréteaux.

M. Morice anticipe sur le dernier projet présenté. Le projet porté par le Tréteaux "UMAI sur la route" ne concerne qu'une étudiante qui souhaite faire le tour de l'Amérique Latine. L'avis défavorable a été émis

car l'étudiante est en master 1 cette année et ne poursuivra pas ses études l'année prochaine. La commission a émis des réserves quant aux aspects "sécurité".

Pour le projet de l'IFEPSA au Rwanda, M. Morice ajoute qu'il n'y a pas de problème sécuritaire dans cette région du Rwanda pour le moment, une vérification a été faite via le site du Ministère des Affaires Etrangères.

M. Peltier précise que le montant demandé ne servira pas à couvrir les frais de déplacement mais à l'achat des équipements sportifs. Il s'agit d'accompagner un projet généreux et humanitaire fournissant du matériel.

Le CEVU émet un avis favorable moins 1 abstention pour une subvention de 434 euros.

Association culture et patrimoine et tourisme : voyage culturel à Marseille

Des étudiants de master de l'ITBS organisent un voyage culturel à Marseille, capitale européenne de la culture en 2013.

M. Morice informe que ce dossier a généré un certain nombre de questions relatives au financement des "voyages". Des critères plus précis devront être établis et entérinés par le CEVU.

Un projet similaire proposé par l'association "histoire de" a déjà été financé.

M. Jacquet précise que ce projet ne doit pas non plus être considéré comme un voyage d'intégration.

M. Leriche informe que tous les musées ne seront pas ouverts en septembre. Il alerte les membres du CEVU sur le fait que cela ne doit pas devenir un pré requis pédagogique pour l'évolution de l'étudiant dans la formation.

Le CEVU émet un avis favorable moins 1 abstention pour 3500 euros.

Association les Tréteaux UMAI sur la route :

La commission a émis un avis défavorable sur ce projet.

M. Peltier rappelle les points soulevés lors de la commission :

- le projet est entièrement individuel
- l'étudiante ne sera plus étudiante l'année prochaine à l'Université d'Angers
- la somme demandée de 3000 euros est démesurée

Le CEVU émet un avis défavorable à l'unanimité sur ce projet.

11. Modifications des modalités de contrôle de connaissances : rentrée 2013/2014
(Annexe 3)

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur les demandes de modifications relatives aux formations suivantes :

PACES (attribution de 60 ECTS pour les étudiants ayant obtenu une note moyenne ou égale à 10/20 pour faciliter leur réorientation)

Faculté de médecine

- 2ème année des études médicales

UFR SPIS

- Licence ingénierie et management de la santé, 1ère année
- Licence ingénierie et management de la santé, 2ème année
- Licence ingénierie et management de la santé, 3ème année

UFR Sciences :

Licences : Sous réserve d'effectuer les modifications au niveau des unités d'enseignement stage : remplacer "stage facultatif" par "stage optionnel"

- L1 SVT, L 2 SVT, L 3 SVT
- Licence Sciences Technologies et Santé portail MPCIE 1ère année, 2ème année,
- L3 mention mathématiques
- L3 sciences physiques et chimiques,
- L 3 informatique
- L3 sciences du vivant et géosciences parcours diffusion du savoir et culture scientifique
- Licence professionnelle logiciels libres
- Licence professionnelle management en entreprise horticulture et de paysage

Masters :

- M1 Informatique
- M2 Informatique et intelligence décisionnelle
- M1 Biologie et technologie du végétal
- M2 Biologie et technologie du végétal "Protev"
- M1 Ecologie, Environnement
- M2 Zones humides continentales et littorales : écologie, Eco Ingénierie, Bio-indicateurs
- M2 Sciences et management de la santé spécialité biosignalisation cellulaire et moléculaire et physiopathologies parcours biosignalisation cellulaire et moléculaire à finalité recherche
- M2 Sciences et Ingénierie de l'Environnement

Le CEVU émet un avis favorable avec 1 abstention sur la demande relative à la formation suivante :

- M2 Informatique solution informatiques libres.

M. Peltier souhaite lancer une réflexion sur la manière d'analyser en amont l'ensemble de ces modifications. Le CEVU pourrait s'appuyer sur les travaux d'une commission de préparation hors CEVU qui se réunirait en amont. M. Leriche propose que ce travail soit confié au comité licence et au comité master.

Mme Brault rappelle l'importance d'avoir les dossiers en amont afin de disposer de suffisamment de temps pour effectuer un contrôle.

M. Leriche ajoute qu'il rencontre également des difficultés à son niveau pour disposer des informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de l'Université

Jean-Paul Saint-André

Le Vice Président du CEVU

Didier Peltier

La Directrice des Enseignements et de la
Vie Etudiante

Brigitte Brault